

GAZETTE DE VARSOVIE

MARDI 17. JANVIER 1792.

Varsovie le 17. Janvier 1792.

Séance du 13. Janvier 1792. Sa Maj: s'étant rendue au sénat, M. le Maréchal ouvre la séance en mettant sur le tapis le projet des tribunaux pour les provinces de la Couronne. Il annonce que dans une séance provinciale, on a chargé de sa rédaction M. Janusewicz, membre du Comité nommé pour la confection du code civile & criminel, qui n'a eu que vingt-quatre heures pour l'achever & la présenter aux Etats. Il croit qu'il seroit à propos d'ajourner ce projet, après en avoir fait la lecture, pour qu'il pût être imprimé & discuté, suivant l'usage, dans le Comité constitutionnel, avant d'être représenté légalement à la chambre.

Lecture faite de ce projet, M. Ogiński, Grand-Général de Lithuanie, prend la parole: il trace le tableau des anciens désordres de la pologne, & en expose les suites funestes, avec cette sensibilité civique, qui n'est gueres connue que dans les républiques. Il appelle ces désordres, la maladie du pays, en fixe la crise au règne actuel, & dit, qu'elle ne s'est terminée que sous la présente législature. Il entre ensuite dans le détail des avantages incalculables que procurera à la pologne le nouvel ordre des choses, qui y a été sanctionné. Il conseille de ne pas laisser aux Diètes subséquentes, la gloire d'achever la constitution, & de ne pas différer de mettre la dernière main à ce palladium de la république; & cela avec d'autant plus de raison, que l'Assemblée constituante, ayant bien mérité de la patrie, le soin de la rendre heureuse, doit lui être confié sans crainte & sans réserve. Il expose les motifs qui l'ont engagé à prendre la parole, & témoigne ses regrets de remplir pour la dernière fois, les devoirs de sa charge. Il dit à ce sujet que sa démission n'aura aucune influence sur son zèle pour le service de la patrie, & que, privé du grand-généralat, il conservera la qualité précieuse de citoyen, pour s'acquitter sans restriction, des obligations qu'elle lui impose. Il rend compte ensuite, de ce qui s'est passé aux camps de Golab & de Winnica en Ukraine, dont il avait fait la revue, conformément à l'ordonnance du département de la guerre. Les rapports qu'il en donne, ne sont pas moins intéressants qu'instructifs. Il loue également la conduite des chefs & des soldats. Il met dans tout leur jour, les services que le prince de Wurtemberg a rendus à sa patrie adoptive, en formant en très-peu de tems, l'armée de Golab aux manœuvres & évolutions militaires, & sur tout en lui inspirant une noble ardeur pour la profession des armes. Il parle avec éloge, de la cavalerie de ce corps de troupes, qu'il dit être très bien montée. Il en vient ensuite à l'armée de Winnica. Il peint la générosité, les talents, l'habileté dans l'art de la guerre du général, Prince Joseph Poniatowski, avec des couleurs propres à faire chérir ces qualités estimables, & à prouver qu'il les partage avec ce

Prince. Il ne craint pas d'avancer, que cette armée ne le cède en rien, aux troupes étrangères, dans les manœuvres & évolutions. Il conseille d'adopter pour le service général des troupes, des pontons en toile, à l'instar de ceux, que le prince Joseph a fait construire à ses frais, pour l'usage de la division qu'il commande. Il rend ensuite témoignage au mérite & à l'habileté des officiers de l'état-major en général, & en particulier de M. le général Kosciuszko. L'attachement que lui témoignent les citoyens, son attention à pourvoir à tous les besoins du camp, le zèle avec lequel ce chef fait observer la discipline aux soldats, en veillant à ce qu'ils ne donnent aucun sujet de plainte aux citoyens, engagent l'orateur à recommander ce général aux Etats; & pour donner plus de poids à sa recommandation, il fait la remarque, que les distinctions accordées aux talents militaires, sont le principe & le fondement de la force publique; & que le défaut d'émulation & l'indiscipline des troupes, sont les suites ordinaires des services qui sont restés sans récompense. Parlant ensuite de la cavalerie, il dit qu'elle étoit autrefois composée des plus riches gentils-hommes; mais que depuis qu'on y a introduit une discipline sévère, ils s'en sont retirés pour faire place aux citoyens pauvres, qui n'ont pas craint de se soumettre, pour le bien de la république, à des devoirs onéreux. Ce dévouement généreux à la chose publique, leur aurait dû mériter des égards tout particuliers de la part du souverain; néanmoins leur paye est si modique, qu'en en déduisant les décomptes, il ne leur reste pas plus d'un gros d'argent par jour: de sorte, que si un cavalier vient à perdre son cheval, il reste sans moyens de subsistance. Il conseille de fournir, à l'exemple des pays étrangers, le pain aux soldats en campagne, ce qui pourrait sans inconvénient, être aussi pratiqué à l'égard des officiers; & pour ce qui regarde ceux-ci, il croit qu'il seroit à propos, que la république haussât leurs appointements, tant pour les attacher plus étroitement au service, que pour augmenter la considération due à leur état. Il conseille encore d'ajouter à chaque régiment, une compagnie de 200. ou 300. vivandiers, qui seroit chargée de la garde & de l'approvisionnement des magasins, & pourrait être formée des soldats invalides. Il croit que les fabriques d'armes, peuvent très bien réussir en pologne, pourvu qu'on veuille faire la dépense, qu'exige leur établissement, qui est devenu d'une nécessité indispensable, dès l'instant même qu'on a décrété la constitution d'une force armée. Il demande ensuite qu'on se hâte de compléter les troupes: & termine son discours en intercédant auprès des Etats, en faveur de deux officiers, dont l'un a été enfermé pour 20 ans & l'autre pour 12. dans la forteresse du Kamieniec, pour qu'ils veuillent abréger la durée de leur châtiement.

Ce discours est couvert d'applaudissemens ; & les honneurs de l'impression lui sont accordés aux acclamations de la Chambre.

Le roi adresse ensuite la parole aux Etats ; il dit, qu'il croirait se manquer à lui même, s'il ne donnait de justes louanges au zèle & aux sentimens du digne ministre qui vient de parler. Il ajoute que le département de la guerre n'a pas enjoint au Grand-général, de faire la revue des deux camps de plaifance, dont il a été parlé, & que s'il l'a exécutée, ç'a été de son propre mouvement, & pour ne pas porter en vain le titre de chef suprême de l'armée de Lithuanie. Le Roi témoigne ensuite sa reconnaissance au préopinant, pour le rapport qu'il vient de faire, & qui inspire la plus haute idée de ses sentimens. Il dit, qu'il l'a entendu avec attendrissement recommander aux Etats, les braves Généraux qui remplissent les devoirs de leurs charges, avec autant de zèle, que d'exactitude ; or, comme il a été fait rapport à Sa Maj. de l'activité infatigable & de l'habileté de M. Judycki, Général-commandant de l'armée de Lithuanie, qui a établi le meilleur ordre dans le camp de cette province, elle croit devoir recommander de son côté, cet officier-général, aux Etats. Le Roi se joint ensuite à M. le Grand-Général, pour demander la grace des officiers enfermés dans la forteresse de Kaminiec. Il appuie la motion du préopinant sur le complet de l'armée à accélérer, en corrigeant l'organisation. Il croit qu'il ferait à propos, de nommer à cet effet, des députés, pour en examiner les besoins, en faire rapport aux états, & indiquer les moyens d'y pourvoir. Sa Maj. termine son discours, en engageant la chambre à s'occuper sans délai des moyens d'augmenter les revenus publics, l'exécution des réformes qui ont été proposées dans la séance actuelle, étant absolument subordonnée à un surcroît des finances.

M. le Grand-Général fait la motion d'ennoblir M. Pichelstein, interprète de langues étrangères, qui depuis 22. ans est au service de la république, & de l'exempter de payer les droits de sceau, pour l'expédition du diplôme. Il met ensuite sur le bureau, la pétition relative à cet objet, dont on fait la lecture.

Plusieurs Nonces refusent l'exemption des droits de sceau ; mais sur les représentations de M. Woyczyński, Nonce de Rawa, que le recommandé est militaire, ils retirent leur opposition ; & l'ennoblissement est décrété tout d'une voix.

M. Kollatay annonce à la Chambre, que grand nombre d'ennoblis, n'ont pas encore payé les droits d'expédition de leurs diplômes. Il observe que le trésor public en souffrirait considérablement, si conformément à la loi, ils étaient déclarés déchus de leur noblesse, à cause de cette rétention de paiement. Il prie en conséquence les Etats de faire connaître aux Maréchaux leurs intentions sur cet objet, pour que ceux-ci en fassent rapports aux Chanceliers tant de la Couronne que de la Lithuanie.

M. le Maréchal de la Diète approuve hautement le mode indiqué par le roi, pour la réforme & le complet de l'armée ; & appuyant la motion relative à cet objet, faite par M. le Grand-Général, il prie Sa Maj. de nommer les sénateurs qu'elle destine à former ce nouveau comité, pour que de son côté, il puisse désigner les membres de l'ordre équestre qui leur seront adjoints. Il annonce ensuite qu'il a chargé M. Zambrzycki, Nonce de Nur, de s'occuper de la recherche des fonds nécessaires pour le traitement des juges terrestres ; & comme celui-ci a rédigé un projet sur

cette matière, il le présente à la discussion des Etats ; & après la lecture, il est ajourné. M. le Maréchal dit ensuite que le nombre des membres du Comité des recherches pour les finances, est diminué ; & il prie en conséquence Sa Maj. de vouloir le compléter, en y nommant des sénateurs.

Sa Maj. agréée la pétition du préopinant. Elle dit ensuite que la mort de M. le Chancelier Garnysz, ayant laissé une place vacante dans le Comité désigné pour la réforme des juifs, elle juge à propos de nommer M. le Chancelier Kollatay pour la remplir : Elle désigne en outre le prince Radziwiłł, Palatin de Vilna, pour siéger en qualité de membre séculier, dans le même Comité ; & pour ce qui regarde les autres Comités, elle suspend les nominations à faire, jusqu'à ce que cet objet soit mis à l'ordre.

M. le Maréchal nomme de son côté pour siéger dans le même Comité de réforme le prince Czartoryski, Nonce de Volhinie, MM. Linowski, Nonce de Cracovie, & Rzątkowski, Nonce de Gostins.

M. Krzucki fait la motion de nommer un Comité pour examiner la gestion de la Commission d'éducation. Il observe que cette nomination intéresse essentiellement l'honneur de cette magistrature, dont la conduite ne peut être approuvée, qu'après l'examen le plus sévère. Il ajoute que s'il est vrai, comme l'a avancé M. Mofzyński, que les arrérages des fonds, qui lui ont été assignés, s'élevaient à un million, on ne saurait donner trop de soin à la discussion d'une conduite aussi répréhensible.

M. Skurkowski, Nonce de Sandomir, commence par donner de justes louanges au discours de M. le Grand-Général de Lithuanie. Il le prie ensuite de vouloir rédiger un projet particulier, où seront comprises les réformes utiles, qu'il propose d'exécuter dans l'armée. Il témoigne sa douleur de ce que la loi, qui détermine que la cinquième promotion à l'armée, sera réservée aux élèves de l'école militaire, n'est pas observée, & en demande pour la suite, l'exécution. Il appuie la motion de nommer un Comité de révision pour la Commission d'éducation ; & rappelant au souvenir des Etats la loi qui stipule la création d'un Comité pour *reviser* les archives, il dit qu'il lui est enjoint par ses instructions, de demander la révision de tous les Statuts ; & prie en conséquence, de procéder à la nomination de ce Comité.

M. Gorzeński, Nonce de Pofnanie, prend la parole, en sa qualité de Général de la garde du Roi ; il dit que la loi concernant les élèves de l'école militaire, a été communiquée à tous les régiments & même aux différentes compagnies ; & que si elle n'est pas observée, c'est que ces élèves prétendent que leur avancement doit s'effectuer sans déboursé, & donnent par là trop d'extension à la loi.

M. Woyczyński, Nonce de Rawa, dit qu'étant lui-même élève de l'école militaire, il ne peut s'empêcher de donner son avis sur cet établissement royal. Les dépenses d'éducation que supporte la république, y étant très considérables, il croit que la Chambre ne peut s'empêcher de surveiller avec le plus grand soin cette institution, pour la rendre dans la suite aussi utile qu'elle peut l'être, à la patrie. Il loue ensuite l'attention toute particulière que donne le prince Czartoryski, au perfectionnement de l'éducation qu'on reçoit dans cette école. Il ajoute qu'une chose qui prouve en sa faveur, c'est que plusieurs de ses élèves se sont distingués dans cette chambre, tant par leur éloquence que par leur civisme ; néanmoins comme rien n'est plus difficile, que de déraciner entièrement les abus, il est forcé d'avouer, qu'il en subsiste encore quelques uns dans cet

établissement; par exemple les élèves y sont logés trop à l'étroit; il y a parmi eux plus d'officiers que de cadets; ils sont mal nourris, quoique l'entretien de chaque élève coûte au delà de 4000 flor. à la république. Il annonce qu'il donnera en son tems, un projet de réforme sur cette matière, qui, en stipulant un meilleur usage des revenus de cette école, procurera une épargne suffisante pour l'avancement de chacun de ses élèves dans l'armée.

M. Pomarnacki, met sur le bureau, l'adresse de trois fondations pieuses, faites par M. Pruszyński, dans ses terres. On en fait la lecture; & elle est ajournée.

M. Bernowicz, Nonce de Nowogrod, renouvelle la motion faite par M. le Chancelier Kollatay, d'accorder du tems aux ennoblis, pour payer les droits du sceau. Il en fait voir les motifs d'utilité & d'équité; ce qui l'engage à remettre un projet sur cette matière, dont on fait la lecture; & qui après quelques débats, est décrété.

M. le Maréchal indique ensuite, une séance provinciale, pour le lendemain, dans son hôtel, afin d'y discuter le projet des tribunaux; après quoi la séance est levée & indiquée à lundi.

S U E D E.

Stockholm du 28 Décembre 1791. On publiera le 1 janvier 1792, dans toutes les églises, que la diète s'ouvrira le 23 du même mois, à Gefle en Gistriklande. Le Roi a choisi cet endroit pour ôter à la populace de Stockholm, l'occasion de commencer des troubles. Les officiers civils & militaires de l'ordre equestre ont reçu ordre de ne pas abandonner leurs postes & il leur est défendu d'assister à la diète, quand même ils feraient chefs de famille.

P R U S S E.

Berlin du 10 Janvier. L'ambassadeur de France M. de Ségur, est arrivé ici.

H O N G R I E.

Semlin du 26 Décembre 1791. Plusieurs turcs de distinction à Belgrad, ainsi que leurs magistrats montrèrent ces jours-ci qu'ils savaient vivre, en respectant nos fêtes de Noël & en envoyant toute sorte de gibier à plusieurs fonctionnaires publics, ainsi qu'aux premiers commerçans de la ville. Nos voisins racontent eux-mêmes, que les désordres & les divisions, qui régner dans leurs provinces les plus éloignées, rendent à Sélim le gouvernement très difficile. Ils disent, que sur tout les deux Bachas de Natolie & de Bagdad ont arboré l'étendard de la rébellion: que le premier a amassé de grands trésors, & mis sur pied un corps de troupes considérable, avec lequel il parcourt sans cesse ces provinces, fortifie & accroît sans cesse son parti; que ce Bacha n'avait jamais donné ni troupes, ni argent pour la guerre contre les Russes, & qu'il semble que ces Bachas, ainsi que quelques autres veulent ériger autant d'états particuliers indépendants. Ils disent de plus que le Sultan voit bien à présent, que le pouvoir des gouverneurs dans les provinces & des Bachas à trois queues, est beaucoup trop illimité; & que ce pouvoir trop étendu & l'abus qu'ils en font, ne peuvent s'accorder ni avec le bien du pays, ni avec la sûreté du prince: que Sélim a sérieusement résolu de mettre des bornes à cette pouvoir illimité: qu'il regarde, une nouvelle division des provinces comme le seul moyen de faire cesser l'orgueil des Bachas. Mais il est difficile d'introduire une nouvelle forme de gouvernement dans tant de pays & il y a toujours à craindre que plusieurs provinces ne se rendent totalement indépendantes. — Il est

très singulier que jusqu'à présent, aucun Musulman à Belgrad n'ait fait bâtir de maison, ou même fait des améliorations dans celle où il demeure; bien plus il n'ose pas faire un jardin. Toutes les possessions de maisons, jardins &c. leur sont défendues jusqu'à cette heure. Il arrive à Belgrad peu-à-peu des provinces intérieures de l'empire ottoman, des turcs avec des marchandises; mais avant de les envoyer à Semlin, ils viennent eux-mêmes ici pour s'informer des loix & ordonnances allemandes, & de tout ce qui leur est permis ou non. — Il a été envoyé à toutes les magistratures des frontières, un ordre par le quel S. M. veut qu'on traite favorablement les turcs nos voisins, & de la manière la plus amicale & la plus honnête. Nous croyons véritablement que les Musulmans le méritent; car ils nous ont prévenus à cet égard.

F R A N C E.

Une confraternité dans le district de Nantes a donné, à la municipalité tout l'argent qu'elle avait en caisse, pour acheter des fusils. Quel exemple digne d'imitation! — Les états de Brabant, que l'empereur a cassés, sont arrivés à l'ouai avec la caisse. — On n'est pas trop content du choix des nouveaux ambassadeurs. Mr. De Lessart envoie, Mr. Du Moustiers à Constantinople, où pourtant le poste est en ce moment si important; puisque l'impératrice veut se mêler de nos affaires & que la porte plus quel d'autres puissances, peut l'en empêcher. Mr. Du Moustiers, qui a si peu caché sa grande aversion pour la révolution; exécutera-t-il ce qu'on attende de lui? Mr. Gouvernet sera-t-il une sentinelle nationale bien vigilante, à la cour du Stadthouder, M. Duportail, s'occupera-t-il avec chaleur comme ambassadeur à Lisbonne, de rendre la reine de Portugal plus favorable? Le monarchique Ségur, fera-t-il beaucoup de bien à Berlin? Et pourquoi ne pas laisser à Londres, Mr. Barthelemi, qui connaissait si bien la cour & la nation anglaises, au lieu d'y envoyer Mr. Choiseul Gouffier, dont la façon de penser envers la révolution est si douteuse. L'abbé Louis, qu'on envoie à Coppenhague, est du parti aristocratique; Mr. Bigot de S. Croix est très bon. Pourquoi n'en peut-on pas dire autant de tous? En général les gens les plus sensés doutent de la sincérité du roi. Sa conduite, disent-ils, est inconcevable. Tantôt il fait une démarche ferme & noble: tantôt il balance à faire exécuter des loix, qui ne pourraient que sauver la France. Sa conduite envers la Fayette, vient encore à l'appui de ces soupçons: & ces mêmes personnes craignent que les français ne se laissent éblouir par de si belles apparences & n'en soient la victime. — Le curé de Huille, épouse une danseuse de l'opéra. Notre évêque demanda à ses ouailles, si ce mariage ne les scandalisait pas? & tous répondirent que la danseuse pouvait devenir une brave mère & une bonne compagne. Mr. de la Touche, qui vient de Varsovie & s'est arrêté à dessein quelque tems sur les bords du Rhin a fait insérer dans une de nos feuilles, une lettre dans la quelle il dépeint l'état de nos émigrés en Allemagne. Il dit entr'autres qu'ils ont été obligés de quitter Mannheim, & que la plupart se sont retirés volontairement de Mayence & Stuttgart. Leur principal séjour est à présent dans le pays de Baden, de Trèves, de Cologne: qu'en tout ils peuvent être à peu près 4000 hommes; qu'ils sont trop impuissans pour faire une attaque, non seulement à cause de leur petit nombre, mais surtout parcequ'ils ne sont pas d'accord. Les frères du roi sont à Coblence avec leur parti; le prince de Condé est à Worms (il l'a quitté depuis) mais ils n'ont rien, comme

ensemble : que tout gentilhomme veut être officier & pas un, moins que Capitaine. Les princes donnent à leurs officiers d'infanterie 45 livres par mois, & à ceux de cavalerie, 70 ; au lieu d'argent ils reçoivent des assignations sur la caisse militaire ; mais celle-ci serait déjà depuis longtemps sans argent, s'il n'était pas du bon ton, d'accepter ces assignations, de ne les pas produire à la caisse militaire, de ne servir que par honneur & d'en épargner encore les remerciemens, aux princes. La plupart de ces gentils-hommes disent, que leurs descendants conserveront ces assignations dans les archives de famille, avec leurs lettres de noblesse. Ils attendent de Francfort, l'artillerie nécessaire à la conquête de la France, & quand on leur demande le tems de l'irruption, ils répondent toujours ; d'ici à 15 jours ; mais les Aubergistes allemands assurent, que leurs hôtes français fixent toujours le même terme depuis plusieurs mois, sans jamais y être fidèles. Le vieux Maréchal de Broglie, qui doit les conduire en campagne, prétend sans cesse, qu'il ne peut faire la guerre sans artillerie & sans magasins ; & les officiers de cavalerie avouent, qu'avec les chevaux de remonte qu'on attend, qui probablement n'ont pas encore entendu le tambour, ils ne se fieraient pas à faire un choc bien violent. Les uns & les autres peuvent avoir raison. — Les pluies continuelles ont tellement endommagé les chemins, que toutes les postes arrivent tard. — On mande de l'Orient que le vaisseau de la compagnie, le citoyen, y est arrivé de Podichéry & a apporté la nouvelle, que les anglais ont été véritablement repoussés par Tippo-Sait dans leur attaque de Seringapatam, qu'ils ont perdu toute la grosse artillerie, & se sont retirés sur une hauteur avec 4 pièces de campagne, par le secours imprévu de 8000 marattes. Ceux-ci doivent avoir conseillé aux anglais de faire la paix avec Tippo : parceque sans cela tous les princes indiens tomberaient sur eux. — Le Roi s'est promené à cheval presque toute la semaine, dans la capitale. Il parlait avec tout le monde, s'informait à la halle & aux marchés du prix des vivres. On assure aussi qu'il s'occupe à étudier la constitution, qu'il la lit même dans le lit ; qu'il montre en général par ses paroles & ses actions, qu'il agit sincèrement envers elle, & qu'il regrette fort de s'être laissé entraîner à faire le 20 juin 1791, cette déclaration contre cette même constitution à présent si chérie, parcequ'elle servait à présent de prétexte, au-dehors, de le regarder comme prisonnier ; puisque les princes français à Coblenz s'appuyaient de cette déclaration comme étant ses vraies paroles & prétendent qu'il ne pense pas à présent comme il parle & écrit. On croit que le roi réfutera lui-même tous ces bruits, & qu'il a déjà écrit à ce sujet particulièrement à l'empereur. — Il a été brûlé le 23 pour 7 millions d'assignats : ce qui fait en tout 362 millions. — On assure qu'on a dit au roi, que si ses frères avaient le dessus, ils établiraient un conseil, sans lequel S. M. ne pourrait rien entreprendre. Le roi a montré son mécontentement & doit avoir dit : *qu'il aimait mieux être un roi constitutionnel, que de voir la constitution anéantie.* — M. Lally-Tolendal, fils du malheureux Lally, qui fut décapité sous Louis XV. & membre de l'A. N. C. qu'il quitta après l'affaire du 6 octobre, vient de se marier à Lausanne avec une anglaise jeune, jolie & riche. — On mande de la Haie, que les Hollandais prêtent 100 Millions en or à la France, dont 50 sont déjà en chemin ! — Aujourd'hui 26, le club des jacobins donne dans le faubourg S. Antoine, un grand diner de 8000 couverts ; ce sont les habitans du faubourg qui composent l'assemblée. On paye 12. sols pour chacun d'eux. En revanche ils présenteront un placet à l'A. N.

Lettre, que le Princes frères de S. M. Très-Chrétienne ont adressée à l'Empereur.

SERENISSIME & C. NOTRE FRÈRE ET COUSIN !

Le silence absolu de Votre Majesté, & la conduite qu'elle a cru devoir tenir depuis l'acte qu'elle a signé à Pilnitz, semblaient exiger de nous une réserve & une discrétion absoluë : Mais malgré toutes les apparences, & malgré les propos affligeans, que les Ministres de V. M. dans les Pays-Bas ne cessent de tenir contre les français fidèles au devoir & à l'honneur, nous nous rappelons toujours avec confiance les paroles sacrées, que V. M. a déposées à plusieurs reprises entre les mains du comte d'Artois ; & nous avons la ferme assurance, que LEOPOLD, fidèle à ses engagements, guidé par les sentimens de son cœur, & éclairé par ses propres intérêts, veut & voudra toujours secourir son allié, délivrer sa soeur, & garantir ses états, en détruisant le germe de la contagion. Une grande occasion se présente. Jamais il ne s'offrit un moment plus favorable. Notre devoir est de soumettre à V. M. ce qu'elle peut faire en faveur de la France. C'est à elle à prononcer. Nous ne rappellerons point ici la position actuelle de toute l'Europe. Le nord & le midi, ont publié leurs intentions. La Prusse ne fait qu'une avec Votre Majesté. Nous nous empresserons de parler de l'intérieur du royaume. La nouvelle assemblée est tombée dans le mépris ; le désordre affreux des finances annonce une banqueroute prochaine ; il n'existe plus aucun ordre, aucun pouvoir dans l'état ; nos ennemis connaissent leur danger, ils voyent leur perte inévitable ; mais il leur reste l'audace du crime : Et nous le devons dire à un Souverain, qui aime la vérité, la conduite extérieure de V. M. soutient leurs espérances, & les enhardit dans leurs projets sanguinaires. Le décret, qu'ils viennent de rendre contre Monsieur, & contre les émigrans, dévoile suffisamment leurs desseins : Ils savent, que les Frères de l'infortuné Louis XVI. mépriseront leurs menaces ; ils savent, que la noblesse française n'est attachée qu'à l'honneur : Mais, dirigés maintenant par le duc d'Orléans, & par le parti des républicains, ils veulent profiter du silence de l'Europe, & chercher leur salut dans l'excès du crime. Pour réussir dans leurs desseins, il était nécessaire, qu'ils fissent une démarche audacieuse, pour nous priver tous les deux du droit, que leurs propres décrets nous donnent à la régence : Ils se sont laissé assez de tems pour juger de l'effet, que leur nouveau crime produira parmi les souverains, & notamment sur Votre Majesté : Mais, s'ils peuvent croire à de l'indifférence, ou à un système de lenteur également dangereux, ils se hâteront de consommer leurs desseins ; ils feront disparaître le fantôme de roi, qu'ils laissent subsister ; ils attenteront aux jours de la reine ; & ils se donneront un chef, en décernant la régence au duc d'Orléans. Nous n'avancons rien, dont nous ne soyons certains ; & V. M. peut être sûre, que nous sommes loin de lui rien exagérer. Mais, Sire, par un seul mot, par une seule démarche, qui prouverait la fermeté de vos résolutions, non seulement V. M. déconcerterait tous les projets de nos ennemis ; mais le changement des opinions est tel, & le discrédit de l'assemblée est si absolu : que dans le même instant il se ferait une explosion dans toutes les parties du royaume, & surtout au sein de la capitale, où l'on n'est plus retenu que par l'audace des rebelles. Voici maintenant ce que nous demandons à Votre Majesté. C'est qu'elle veuille bien faire une déclaration publique, pour assurer de sa protection les princes & les français, que leur zèle & la pureté de leurs principes ont engagés à sortir du royaume. Il n'entre rien de personnel dans notre démarche. Nous n'agissons que pour l'honneur, qui seul sera notre récompense ; rien ne peut nous en priver. Mais c'est à V. M. à calculer si elle veut garantir les jours du roi, ceux de la reine, & produire le plus grand effet par une démarche, qui ne la compromet en rien, ou si elle préfère de livrer les intérêts les plus chers & les plus précieux au hazard des événemens & à l'audace du crime. Nous sommes avec les sentimens les plus respectueux & c.